

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME**  
**APPUI A LA MISE EN PLACE DE DEUX (02) TERRITOIRES A VOCATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE**  
**REGION DIANA ET ANOSY**

**1. Contexte**

**Le Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive**

Le Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive ou PIC, est une série de projets du Gouvernement de Madagascar, mis en place avec le soutien de la Banque mondiale pour accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles à Madagascar. L'Objectif de Développement de la Phase I du projet (PIC3 dans la suite) est la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans les zones d'intervention. Le PIC3 soutient la reprise économique après la crise de la COVID-19, l'expansion du modèle des séries de Projets PIC (Pôles Intégrés de Croissance) à de nouvelles régions et de nouveaux secteurs, tout en mettant à l'essai de nouvelles approches. C'est un projet adoptant une approche intégrée et multisectorielle pour la création d'emplois et la croissance inclusive. Le projet intervient dans trois secteurs majeurs : le tourisme, l'agrobusiness, et le numérique de 2022 à 2027, et au niveau de 09 Régions (Diana, Atsimo Andrefana, Anosy, Atsimo Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsinanana, Analanjirofo, et Analamanga).

Le projet comprend trois composantes techniques :

- *Composante 1 « Attirer et retenir les Investissements Privés et lever les Principales contraintes pour soutenir la Reprise »* à travers l'Amélioration du soutien à la promotion des investissements pour accélérer la reprise et l'Amélioration de l'environnement des affaires pour contribuer à la relance ;
- *Composante 2 « Lever les Contraintes à l'Investissement Privé et Améliorer la Compétitivité Economique Locale pour Soutenir la Reprise »* à travers (a) l'Appui technique pour renforcer la compétitivité des chaînes de valeur dans les régions cibles, ainsi que (b) le Renforcement des infrastructures locales et de la gouvernance locale pour soutenir la croissance des secteurs cibles et le développement des entreprises.;
- *Composante 3 « Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'Entrepreneuriat dans les Secteurs Cibles »* incluant un Soutien direct aux start-ups et aux PME dans des secteurs ciblés et le renforcement des capacités des entreprises par l'amélioration de l'écosystème.

Le projet appuie le développement de filières d'exportation à potentiel telles que le cacao, l'aquaculture marine, les fruits, les huiles essentielles, les épices, le miel, le moringa. Une attention particulière est accordée aux produits éligibles à l'export vert et aux filières écologiques et aux initiatives durables, et ainsi au secteur de l'agriculture biologique.

**L'importance du secteur de l'Agriculture biologique à Madagascar**

Le secteur de l'Agriculture Biologique est en effet en pleine expansion, avec un marché alimentaire biologique mondial multiplié par sept en vingt ans, dépassant 125 milliards € en 2021. L'Agriculture Biologique à Madagascar s'inscrit dans cette tendance et concerne en quasi-totalité le secteur des exportations, pour lesquelles les opérateurs des filières doivent obtenir une certification biologique et avoir la capacité d'assurer la traçabilité des produits.

Selon le SYMABIO, l'Agriculture Biologique malgache concerne près de 70 000 exploitants agricoles et représente environ 68 000 ha de surface cultivée en 2020 contre 30 000 ha en 2013. Le chiffre d'affaires

annuel du secteur bio malgache serait de l'ordre de 110 millions d'euros en 2020, contre 22,6 millions en 2012. En 2021, le pays compte environ 350 entreprises référencées chez ECOCERT, leader de la certification biologique sur les trois acteurs présents dans le pays (ECOCERT, LACON et CCPB). Ces entreprises travaillent sur 280 sites et comptent 7 000 employés à temps plein ou saisonnier. La gamme de produits mis sur le marché est diversifiée et jouit d'une forte typicité avec pour certains d'entre eux une forte valeur ajoutée. Les volumes exportés, de l'ordre de 5 600 tonnes en 2019 contre 800 tonnes en 2009, sont dominés par le cacao (35%), les légumes (20%), les fruits tropicaux (12%), les épices et condiments (22%), les huiles essentielles et végétales (6%) et la vanille (3%). En revanche, le marché domestique du bio est embryonnaire avec une offre restreinte de produits importés et de produits locaux certifiés par des tiers au niveau des Grandes et Moyennes Surfaces.

### **Evolution récente du cadre politique et juridique pour le soutien à l'agriculture biologique à Madagascar**

Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Madagascar est résolument engagé dans la construction d'un cadre politique et juridique visant à promouvoir le secteur de l'Agriculture biologique dans le pays. À ce titre, le pays fait figure d'exception à l'échelle du continent africain, puisque Madagascar est le seul pays de l'Afrique subsaharienne à proposer et mettre en œuvre une politique de développement de l'agriculture biologique, à la fois à l'exportation et sur le marché national, s'exprimant à travers la loi 2020-003 sur l'agriculture biologique et la Stratégie Nationale de développement de l'Agriculture Biologique<sup>1</sup>. La vision de la SNABIO est de « faire de l'agriculture biologique un moyen de lutte contre la pauvreté, de création d'emplois, d'amélioration de la santé et de préservation de l'environnement.

Les orientations principales de ces documents de référence portent sur le développement de la gouvernance du secteur, le soutien aux opérateurs, le développement de la recherche et de l'appui-conseil et enfin la promotion de l'agriculture biologique. Plusieurs outils sont des marqueurs de ce cadre national : la mise en place à court terme d'une norme biologique nationale, la reconnaissance des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) en tant qu'outil de certification des produits biologiques sur le marché national, complémentaire de la certification par tiers, et enfin le développement de Territoires à Vocation Agricole Biologique (TVAB). Les TVAB sont des « *territoires dans le cadre desquels des partenariats publics privés sont encouragés pour faciliter le développement de la production biologique, et ce notamment dans les périphéries des aires protégées, les zones à forte propension à l'Agriculture biologique ou encore les zones périurbaines au potentiel identifié pour l'approvisionnement des marchés domestiques notamment en produits biologiques frais* »<sup>2</sup>

À l'issue de l'élaboration de la SNABIO et l'adoption de la loi 2020-003, les partenaires du MINAE ont appuyé la mise en œuvre de ces deux documents, à l'instar de l'Agence Française de Développement (AFD) qui a financé l'étude de concept de TVAB. L'International Institute for Sustainable Development (ISSD) a mis à jour le document final pour mieux appréhender la vision du MINAE. Se basant sur les résultats de ce document, un projet de développement de l'Agriculture biologique sur l'axe RN2 est en cours de signature entre l'AFD et le Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique (SYMABIO). Ce partenariat prévoit de mettre en place trois TVAB pilotes dans les Régions Alaotra Mangoro et Atisanana (Moramanga, Brickaville, Toamasina) dès que la convention sera en vigueur. La Food and Agriculture Organization (FAO) appuie l'élaboration du cahier des charges national de l'agriculture biologique. Enfin, le projet Adaptation des chaînes de valeur agricoles au changement climatique (PrAda) de la GIZ appuie le MINAE et les membres du SYMABIO pour la promotion des produits Agricoles

---

<sup>1</sup> Se référer aux documents suivants : - Présidence de la République. Loi n° 2020-003 sur l'Agriculture biologique à Madagascar.

- CASEF-CIRAD, 2021. Stratégie Nationale de développement de l'Agriculture Biologique – version finale.

biologiques sur le marché national et international. Plusieurs initiatives du Ministère en charge de l'Agriculture ainsi que du SYMABIO ont déjà été soutenues par le Projet PIC3 pour le développement du secteur privé et la promotion des produits biologiques.

Dans le contexte particulier de la promotion des TVAB par le MINAE, le Projet PIC3 recrute un cabinet, une firme, ou un consortium de firmes (ci-après désigné « le Cabinet ») pour appuyer la mise en place de deux (02) Territoires à Vocation d'Agriculture Biologique pilotes dans les Régions de DIANA (Bassin de Sambirano) et d'Anosy.

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif général de la mission consiste à développer l'agriculture biologique dans des zones pré-identifiées pour un développement territorial durable et inclusif. Ceci inclut l'incitation à la production, mais également l'incitation à l'investissement.

De manière spécifique, il s'agit de : (i) réaliser un diagnostic territorial participatif pour la mise en place de TVAB dans les Régions de DIANA (Bassin de Sambirano) et d'Anosy et (ii) définir et mettre en œuvre les approches pour l'opérationnalisation et la pérennisation des TVAB.

## **3. Résultats attendus**

De façon générale, les résultats attendus sont :

- Des zones potentielles TVAB sont diagnostiquées et identifiées pour les deux Régions
- L'opérationnalisation et la pérennisation des zones pré-identifiées TVAB sont mis en œuvre à travers des approches participatives et inclusives

## **4. Etendue de la mission**

Le Cabinet travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ainsi qu'avec le Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique.

Globalement, les prestations porteront entre autres sur :

### **a) Diagnostic territorial participatif pour la mise en place de TVAB :**

Pour évaluer la faisabilité du TVAB, la mission conduira une analyse du contexte préalable à sa mise en place à partir d'un état des lieux des deux régions pré-identifiées. Le diagnostic prendra en compte les caractéristiques physiques, démographiques, économiques et environnementales des deux régions, et inclura les points suivants, sans être exhaustif :

- Organisations existantes : communauté de base, tissus associatifs, organisation de la société civile, groupement de paysans
- Groupes sociaux et communautaires, leurs formes de collaboration, organisation politique
- Potentielle(s) source(s) de conflit social,
- Évolution démographique, flux migratoire
- Économie locale et secteurs d'activités, les sources de financement local, les différents organismes d'appui présents
- Analyse des risques et vulnérabilités liés aux changements climatiques
- Identification des zones propices aux TVAB et régime foncier des zones identifiées
- Identification des capacités de mise en place d'une agriculture biologique dans les territoires donnés : analyse des acteurs locaux dans le secteur biologique, leurs besoins et leurs capacités de production, cartographie des acteurs,

- Identification des facteurs de production dans la zone du TVAB (eau, énergie, gestion des déchets, infrastructures ...) ; analyse des risques de contamination environnants
- Identification des filières prioritaires et porteuses dans chaque région et des potentiels débouchés des produits biologiques
- Identification des mécanismes pour l'amélioration de la recherche-action sur le bio au niveau local : identification des meilleures pratiques, création d'un organe qui développe l'appui-conseil, développement d'un modèle de partenariat avec les organisations en recherche-action
- Proposition de mécanisme d'adaptation et d'atténuation par rapport à la réglementation européenne sur la zéro déforestation

**b) Mise en œuvre des approches pour l'opérationnalisation et la pérennisation des TVAB :**

Sur la base du diagnostic précédent, la mission déterminera les acteurs-clés à associer dans la mise en place des TVAB, assurera la coordination et la mise en œuvre des approches pour l'opérationnalisation et la pérennisation des TVAB.

- **Mise en place d'un Groupe initiateur**
  - Identification et mobilisation des acteurs locaux à associer dans la démarche
  - Mise en place d'un mécanisme ou d'une démarche de concertation, de coordination et de validation participative : responsabilisation des acteurs principaux concernés par les TVAB, définition de leurs rôles et appuis stratégiques nécessaires ; sensibilisation et communication
- **Identification, validation et opérationnalisation des TVAB**
  - Validation participative des zones identifiées et délimitation de la zone sur la base de des critères de sélection ou de priorisation de zones propices aux TVAB
  - Cartographies des zones selon leur destination : zone potentiellement bio, zone tampon, zone protégée avec coordonnées géographiques
  - Développement d'un cahier des charges relatif aux spécificités du TVAB sélectionné
  -
- **Pérennisation des TVAB**
  - Développement d'un modèle économique et viable des TVAB
  - Élaboration de protocoles d'accord ou de partenariat avec les parties prenantes pour la mise en œuvre des activités
  - Identification des besoins en renforcement de capacités des acteurs clés des TVAB et sensibilisation, formation des acteurs clés sur l'Agriculture biologique et sur les cahiers de charge spécifiques au TVAB
  - Analyse des services potentiels offerts par le TVAB et proposition d'actions sur la facilitation aux accès à ces services
  - Appui à la mise en place de SPG, si celui-ci se révèle pertinent pour le projet
- **Suivi-évaluation des activités**
  - Etablissement d'un mécanisme de suivi du TVAB
  - 
  - Capitalisation des bonnes pratiques à la mise en place des TVAB

**5. Livrables**

Le Cabinet aura l'obligation d'établir, sous la supervision de la Direction d'Appui aux Organisations des Producteurs et à l'Agrobusiness (DOPAB/MINAE), du Directeur Exécutif de SYMABIO, ainsi que du responsable du volet Agribusiness du projet PIC les livrables décrits ci-dessous. Chaque livrable fera l'objet d'une version provisoire qui sera soumise pour revue et commentaire pour une durée de 15 jours, avant soumission d'une version finale.

Livrables		Contenus	Echéance après signature de contrat
L1 : Rapport de démarrage		Méthodologie détaillée de mise en œuvre du mandat Chronogramme de mise en œuvre	0,5 mois
L2 : Un rapport de Diagnostic	Rapport sur le diagnostic du territoire	Un rapport incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Description des caractéristiques physiques, démographiques, environnementales : nombre et répartition de la population locale, forme d'organisation, niveau d'éducation, évolution démographique, flux migratoire</li> <li>✓ Description socio-économique : liste de différents secteurs d'activités, différents organismes d'appui,</li> <li>✓ Description agroéconomique : les acteurs du bio, la production et leur flux, cartographie des acteurs, les facteurs de production, les filières prioritaires, les recherches-actions sur le bio</li> </ul>	01 mois
	Rapports sur l'identification des zones TVAB	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identification des zones : grille de sélection, PV de validation des acteurs</li> <li>✓ Plan de délimitation territorial du Projet concerné : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atlas thématique : physiques, démographiques ...</li> <li>- Cartographie des zones d'intérêt partant d'un premier noyau et précisant les extensions possibles (progression « en escargot »)</li> <li>- Zonage (zones potentiellement bio, zones tampon, zones protégées...)</li> </ul> </li> </ul>	02 mois
L3 : Opérationnalisation et pérennisation des TVAB	Rapport sur l'appui à la gouvernance	Rapport de consultation incluant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une présentation de la gouvernance du territoire</li> <li>- La liste des différentes parties prenantes du TVAB : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Acteurs du socle : producteurs, privés,</li> </ul> </li> </ul>	03 mois

		<p>institutions, acteurs de la transformation, acteurs de la conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Appuis stratégiques</li> <li>o Schéma relationnel</li> </ul> <p>- L'analyse des intérêts et freins exprimés par elles (exemples de freins : facilité d'accès aux pesticides, difficultés à passer à des itinéraires techniques riziocolos agroécologiques ou bio) et des moyens de remédiation.</p> <p>- Des recommandations sur l'approche de cocréation et de construction collective des TVAB</p>	
	Identification du Plan d'action	<p>Plan d'action avec identification des leviers pour mettre en place le TVAB de manière efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernance</li> <li>- Contenu de l'assistance technique aux producteurs</li> <li>- Aménagement du Territoire (inscription du modèle dans un aménagement local)</li> <li>- Rôles des services déconcentrés de l'Etat (DRAE, DREDD, ...), de l'administration locale, des plateformes en particulier le CNC concernant le Sambirano, des coopératives.</li> <li>- Développement du modèle économique et viable</li> </ul>	04 mois
	Mise en place d'un Système de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration des outils de suivi du plan d'action (global et par partie prenante)</li> </ul>	06 mois
	Modèle économique et viable aux TVAB	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une dynamique pour le SPG (si celui-ci se révèle pertinent pour le projet)</li> <li>- Structuration et mise en place du document de description du SPG</li> <li>- Attestation de participation des producteurs</li> <li>- Aide à la création d'outils associés (fiche de visite de parcelle, outil admin, etc.)</li> </ul>	09 mois
	Projet de Cahier des Charges de chaque TVAB prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier des Charges adapté aux besoins des acteurs locaux.</li> </ul>	09 mois

L4 : Rapport de suivi-évaluation et de capitalisation	Atelier de validation et capitalisation	Présentation et validation du dossier TVAB et des outils associés.	18 mois
L5	Rapport final	Rapport final	18 mois

## 6. Organisation de la mission

Le Cabinet travaillera sous la supervision de la Direction d'Appui aux Organisations des Producteurs et à l'Agrobusiness (DOPAB/MINAE), du SYMABIO et du Gouvernement des Régions concernées ainsi que du responsable du volet Agribusiness du projet PIC

La durée du contrat est de dix-huit (18) mois.

Le démarrage de la mission est prévu dans le courant du mois de mars 2024.

## 7. Qualifications et profils requis

Le Cabinet devra avoir les expériences avérées suivantes :

- Au moins cinq (05) ans d'expérience dans la mobilisation et l'accompagnement de dynamiques multi acteurs : accompagnement technique, de structuration, de coordination des acteurs ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience dans le développement et la structuration de filières agricoles durables ;
- Au moins cinq (05) ans d'expérience en élaboration et/ou mise en œuvre de schéma d'aménagement

Une expérience réussie dans le développement d'un projet territorial de développement de l'agriculture constitue un atout majeur.

Des expériences dans la certification biologique, équitable et autres, ou le SPG constituent des atouts.

Le Cabinet mettra en place le personnel suffisant et de qualité pour assurer les prestations requises et un travail de qualité pendant toute la durée de la mission.

Le Cabinet devra proposer au minimum une équipe ayant au minimum les profils clés suivants : ...

Poste	Diplômes et expérience
1 chef de mission	Ingénieur Agronome / Agroéconomiste ou Expert avec un diplôme pertinent de niveau Bacc+5 au moins Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'agriculture durable Justifiant d'une excellente connaissance du secteur de l'agriculture biologique Expériences en analyse des chaînes de valeur agricoles Expériences en engagement des parties prenantes / collectif d'acteurs / projet multisectoriel dans le cadre du développement de chaînes de valeur
1 agronome	Ingénieur Agronome Au moins 05 ans d'expérience en agroécologie et/ou agriculture biologique Expériences probantes en accompagnement à la certification (connaissance des critères, des processus, des acteurs) Expérience en développement de chaîne de valeur agricole Connaissance du SPG – Expérience collective d'acteur

1 spécialiste en aménagement pour le territoire Sambirano	Master en géographie ou équivalent, expérience en transferts de gestion ou élaboration de document d'aménagement territorial (Plan d'Aménagement et de Gestion, plan d'occupation du sol, ...)
1 spécialiste en aménagement pour le territoire Anosy	Master en géographie ou équivalent, expérience en transferts de gestion ou élaboration de document d'aménagement territorial (Plan d'Aménagement et de Gestion, plan d'occupation du sol, ...)
1 expert SIG	Ingénieur / Cartographe / Master Géographie Maîtrise des outils SIG et cartographie Expérience en cartographie participative